

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres en exercices	13
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	11
Nombre de pouvoirs	01
Date de convocation	17/11/2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le 28 novembre, 18 heures,
Le Comité Syndical s'est réuni, sous la présidence de
M. François BUFFETEAU, Président,
Au siège du SIAAC à MONTGIVRAY**

2025-16

Étaient présents : Madame Marie-Laure LEUILLET. Messieurs, Frédéric BOULBON, François BOUQUEREAU, François BUFFETEAU, Jean-Yves DUSSAULT, Luc HURBAIN, Patrick JUDALET, Jean-Claude MONNET, Philippe SAVY et Philippe YVERNAULT.

Excusés : Madame Agnès ROBIN. Messieurs Bernard GIRAUD, Éric LAMBERT donne pouvoir à Philippe SAVY. Il désigne M Jean-Yves DUSSAULT, secrétaire de séance

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2026

1. En ce qui concerne les dépenses :

1.1 En Fonctionnement

En 2025 nous avons constaté que les **créances impayées** au niveau du SIAAC étaient nulles, ce qui résulte de la gestion de la facturation par SAUR depuis 2018. Il n'empêche que les impayés à SAUR nous sont déduits au prorata de notre part sur les comptes annuels de la recette fermière. Ils s'élevaient en 2024 à près de 30 000 € et devraient être un peu moindre en 2025 (données en attente). Nous en tiendrons compte pour un montant équivalent en 2026. Nous maintiendrons une part modeste (500 €) aux comptes 6541 et 6542 pour le cas où d'anciens dossiers referaient surface.

Depuis 2023, nous avons renforcé les prestations de **secrétariat et de comptabilité** par l'embauche à temps partiel d'un agent. Les dépenses du chapitre 012 « Charges de personnel » devraient être à peu près stables en 2026 même en prévoyant quelques heures complémentaires (très peu utilisées en 2025) en raison du bouclage des dossiers en cours, très chronophage.

Le chapitre 012 sera doté d'environ 9 500 € comme en 2025.

Nous proposons de conserver la possibilité, telle que cela avait été établi dans le DOB 2025, de recourir à un prestataire extérieur pour les prestations de « Back-Office » qui requièrent des connaissances dans de nombreux domaines. Les dépenses du chapitre **011 compte 611 – Sous-traitance générale** seront provisionnées à hauteur de 8000 € (12 000 € en 2025). Il appartiendra au futur Comité de maintenir ou non cette prestation.

Le chapitre 11 est prévu en nette augmentation en raison de l'augmentation de la « taxe de performance des systèmes d'assainissement de l'Agence de l'Eau » qui bondit de 8.4 ct€/m³ en 2025 à 22 ct€/m³. Soit un impact différentiel de 40 000 €. (Cette dépense est compensée par les recettes du chapitre 70611).

Ce qui a été dit à l'occasion du DOB 2025 reste valable en 2026 : « *Les résultats des études menées dans le cadre du SDA ont montré la fragilité du réseau sous les berges de l'Indre et son inaptitude à perdurer en l'état tant au niveau technique qu'au niveau réglementaire. Les mauvaises performances de cette partie du réseau obèrent partiellement la possibilité d'étendre le réseau actuel (dans son ensemble : surcharge hydraulique) à d'autres raccordements qui y trouveraient pourtant une certaine cohérence territoriale, fonctionnelle et économique.* »

Nous ne proposons pas de provisionner les débuts d'études de la modification en profondeur du réseau complet sous l'Indre ; cette initiative, si elle était retenue, est laissée à l'appréciation du prochain Comité.

Par ailleurs, la négociation de la DSP 2026-2035 a permis d'intégrer dans les prestations dites « Fonds de Travaux » du prestataire, la société SAUR, une provision permettant de réaliser les travaux de renforcement de la deuxième partie du réseau sous les berges de l'Indre, le renforcement de la filière de traitement des boues de la station de Montgivray et partiellement la réalisation probable de la jonction entre Briantes et le réseau de La Châtre. Il conviendra cependant de veiller à ce que la manière de passer les marchés n'obère pas la possibilité de recourir aux subventions de l'Agence de l'Eau et du Département.

1.2 En investissement :

Les travaux inscrits au budget 2024, poursuivis en 2025 sont conformes aux orientations budgétaires des années antérieures. Ils sont tous achevés et nous en sommes à la phase, non négligeable, de clôture et de sollicitation du règlement des subventions. Ils ne nécessitent pas de nouveaux engagements de dépenses.

La réhabilitation du **poste de relèvement des Ribattes** est terminée.

De menus travaux sont engagés : **rond-point rue nationale/avenue du parc**. Nous serons sans doute amenés à reporter sur le budget 2026 les dépenses correspondantes car ce chantier a pris du retard.

La deuxième phase de renforcement du réseau sous l'Indre est reportée en travaux concessifs sur la DSP 2026 et sera traitée en priorité par SAUR sans investissement direct du SIAAC.

Le déclassement du **poste A1** nous a permis de réaliser des travaux d'ajustement qui devraient limiter la montée en charge du réseau pour un coût bien inférieur à celui envisagé en 2023. Il n'est plus nécessaire de provisionner pour ce sujet embarrassant.

Concernant **les apports d'eaux parasites** identifiées dans le SDA, nous recommanderons à la future équipe de lancer des travaux d'évaluation en grandeur réelle sur une ou des zones identifiées comme étant particulièrement défectueuses, afin de vérifier quelle méthode peut être retenue pour DEL2025-16 DOB 2026

la suite du vaste plan de consolidation des réseaux eu égard aux infiltrations d'eau parasites. Pour ce faire nous provisionnerons 50 000 € en dépenses pour travaux afin de donner à la future équipe le moyen de lancer la pré-évaluation dès 2026.

Au total les dépenses d'Investissement en 2026 seront moins importantes qu'en 2025 : environ 75 000 € et nous maintiendrons une provision pour aléas 10 000 € (25 000€ en 2025).

* * *

Au global, les dépenses de Fonctionnement, devraient être à peu près stables en 2026 par rapport à 2025 hors « taxe de performance des systèmes d'assainissement de l'Agence de l'Eau ».

On observera des dépenses d'investissement moins importantes en 2026 ; cependant cette pause ne doit pas occulter la nécessité d'entreprendre une vaste campagne de travaux à long et moyen terme qui nécessitera des investissements conséquents chiffrés à près de 13 M€ par les cabinets conseil !

2. En ce qui concerne les recettes :

2.1 En Fonctionnement

Les recettes du syndicat proviennent essentiellement de la quote-part des facturations d'assainissement perçues par le délégataire de service, la société SAUR. La facturation de l'assainissement est directement liée au volume de consommation d'eau potable des usagers. Une part modeste est réalisée par des recettes provenant de la facturation aux sociétés de collecte des déchets liés à l'assainissement, qui était proche de zéro en 2025.

La consommation d'eau potable de référence ayant beaucoup diminuée depuis 2017 semble se stabiliser à environ 280 000 m3. Le nombre d'abonnés évolue peu : 3 734. Nous prévoyons donc des consommations identiques en 2026 par rapport à 2025. L'application des nouveaux tarifs, pour la part SIAAC, permet d'évaluer les recettes au chapitre 70 à environ 440 000 € (auxquels s'ajoute 62 000 € de perception de la contre-valeur de la taxe de l'Agence de l'Eau).

Les prix totaux 2026 résultant de l'application de la nouvelle DSP, sont en nette augmentation : plus de 23 % par rapport à 2025. Il n'y a guère de moyen de les réduire. De plus, si on s'en tient aux simulations réalisées à l'occasion de l'élaboration du Schéma directeur d'assainissement, il faudrait prévoir une augmentation progressive mais substantielle pour financer les travaux.

Votre président a déjà indiqué avec insistance que, s'il approuvait l'étude de qualité qui avait permis d'identifier l'origine des défauts des réseaux, il était très réservé sur la méthode préconisée pour y remédier, tant sur les choix techniques que sur les modalités de financement envisagées ; et que, pour le moins, il conviendrait d'imaginer d'autres modalités que celles proposées, au risque d'être confronté à une situation difficilement acceptable par les usagers et économiquement inextricable.

Cependant ces réserves ne doivent pas occulter, qu'il faudra quand même se préparer à une hausse importante de la tarification si l'on veut pouvoir maintenir un niveau de service de qualité.

En complément du Schéma directeur on peut d'ailleurs noter que la datation des réseaux, réalisée cette année, a montré que certains tronçons du réseau n'ont jamais été réhabilités depuis plus de 60 ans !

Le tableau ci-après indique l'évolution des prix :

	Augmentation en %			Augmentation en %		
	2025	2025/2024	%	2026	2026/2025	%
Abonnement Part SAUR	€ 41.13	-3.97 %		€ 70.00	70.19 %	
Abonnement Part SIAAC	€ 41.13	19.54 %		€ 41.13	0 %	
Total Abonnement	€ 82.26	6.50 %		€ 111.13	35.09 %	
Tarif au m3 part SAUR	€ 1,0843	-3.97 %		€ 1,3560	25.05 %	
Tarif au m3 part SIAAC	€ 1.0390	1.75 %		€ 1.0390	0 %	
Total Tarif au m3	€ 2,1233	-1.25 %		€ 2,395	12.80 %	

Sur cette base une facture calculée sur une consommation moyenne de 80 m³ qui était de 284.73 € TTC en 2025 passerait à 351.47 € TTC en 2026 (*) soit une augmentation de 23.44 %

(*) Sur la base d'une taxe de performance des systèmes d'assainissement de 21 cts € au m³ en 2026.

Au global, les recettes de Fonctionnement devraient être à peu près stables en 2026 par rapport à 2025 aux recettes près liées à la taxe de performance des réseaux de l'Agence de l'Eau que nous devrons rétrocéder.

2.2 Les recettes d'Investissement (hors opérations d'ordre), seront en nette baisse en 2026 et suivront éventuellement l'encaissement de subventions qui pourraient ne pas avoir été totalement perçues en 2025, sans qu'il y ait cependant de nouvelles recettes. Notons que nous avons apprécié de pouvoir bénéficier dans son intégralité, d'une subvention de 13 714 € du Département pour la modernisation du poste des Ribattes.

3. Etat des programmes en cours ou terminés :

Fonctionnement	Evaluation	Part Siaac		
Modernisation Réseau en berges de l'Indre-Faisabilité seule hors travaux	100 000			Pré-étude non provisionnée en 2026
Schéma directeur				Terminé
Zonage Inclus SDZ				Terminé
Arrêtés STEP				Terminé
Age des réseaux	7 500	7 500		Complément d'étude optionnelle
Poste A1				Terminé
Ribattes				Terminé
Prolongement Jarriges				Terminé
Transfert CDC	20 000			Pour Mémoire
Suivi DSP 2026-2035	80 000	8 000		Provision pour 2026 seulement
Renouvellement DSP				Terminé
	TOTAL	15 500		
Investissement				
Réseau berges de l'Indre 2eme Phase	180 000	10 000		inclus dans DSP 2026
Schéma directeur				Terminé
Zonage Inclus SDZ				Terminé
Arrêtés STEP et DLE				Terminé
Age des réseaux				Terminé
Etude méthodologique des travaux à venir	50 000	50 000		Terminé
Poste A1				Terminé
Prolongement Jarriges				Terminé
Ribattes				Terminé
Filière Boue	300 000			inclus dans DSP 2026
Station Briantes ou raccordement	450 000	10 000		inclus dans DSP 2026
	TOTAL	70 000		

4. Principaux Comptes impactés en 2026 hors opérations d'ordre

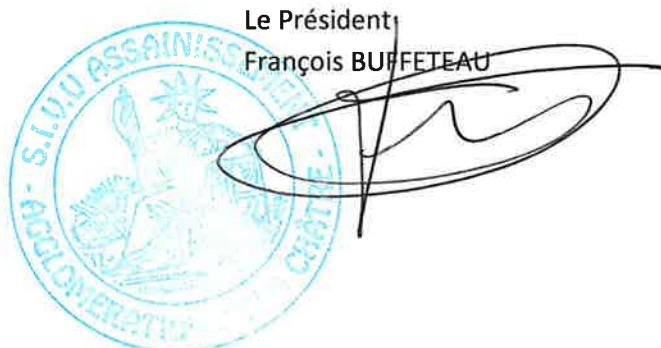
	Budget 2025	Estimation Provisoire 2026
Fonctionnement -Dépenses	670 640	700 040
011 - Charges à caractère général	62 763	97 163
012 - Charges de personnel et frais assimilés	9 570	9 570
65 - Autres charges de gestion courante	16 700	16 700
66 - Charges financières	72 461	72 461
022 - Dépenses imprévues	10 000	5 000
Fonctionnement – Recettes	670 640	713 540
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	459 876	502 776
Investissement – Dépenses	1 181 975	1 068 997
16 - Emprunts et dettes assimilées	157 837	157 837
020 - Dépenses imprévues	25 000	10 000
20 - Immobilisations incorporelles	120 478	72 500
Investissement- Recettes.	1 181 975	1 076 510
13 - Subventions d'investissement	105 465	0

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire joint en séance

Secrétaire de séance,
Jean-Yves DUSSAULT



Le Président
François BUFFETEAU



Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en sous-préfecture le 01/12/2025
Et de sa publication le 01/12/2025